



## refus abusif rupture conventionnelle et défaut de revalorisation

Par **clairoune**, le **02/03/2011** à **15:13**

Mon embauche 1/8/07 était pour une audit seulmt. CDD à nouveau puis en CDI le 1er février 2009. Sur cette lettre de 2 p objet : CDI ; et " qualité de juriste "

nov 2009, entretien annuel . ma resp me dit ne penser qu'à un autre congès mat. Je lui dis que j'aimerais évoluer. Elle se dit contente de moi mais ne peut rien me proposer , me conseille de retenter de passer le concours crfpa. j'avais tenté les écrits en 09, elle m'avait obtenu 2 sem ms pretexté à la rh que ma mère était malade.

4 mois ap, en février je dem un entretien à ma resp pour lui demander de convenir soit de mon départ en RC soit d'un sans soldes de 3 mois pour crfpa, seul perspective d'évolution Elle me dit qu'elle m'aidera ms pas sure pour la RC ms qu'elle fera tt pour les 3 mois. Mais qu'elle va attendre avt une réponse pour le départ de mon collègue en mobilité interne. 2 sem ap, il part

1 sem ap elle me dit que les RH sont contre, et elle aussi car profiter du chom c'est abuser de la société, refuse d'insister. Pour 3 mois elle me dit que les RH ne veulent pas par principe.

J'apprendrai off q la RH lui avait dit OK pour les 3 mois ms ma resp aurait répondu que ca la dérangeait bcp car je la prevenais soudainement On m'a dit OK que pr 1 mois et pas plus, je prends rdv avec la RH car ma resp m'avait dit ok pour + que je ne comprends pas ce refus

On me dit que ma resp n'est pas ok, je relance pour RC, la RH me dit on refuse pol. or la RC avait été consentie à un salarié pr rejoindre sa copine ds le sud. Il ma dit qu'il a eu sa RC mais qil a signé un accord de confid

off le refus de ma resp était motivé : mon collègue part, je veux congès mat et pas gérer la veille sur leur dossiers ou former quelqu'un. Si pas contente elle demissionne. Je sais cela de la "sous resp" .

Enceinte mi juillet elle part en arret en sept (on l'a entendu au dej au tel disant... doc veut pas me donner arrêt, le we d'ap chez ses parents, le doc de famille lui donne un arret j->congès mat.

Aussi, j'avais postulé aux 2 formations, accordés ts les ans, elles st validées pr ts sf moi, "pcq ce n'est pas cohérent" avec concours. En off qu'elle n'a pas fait la demande pour moi. Je lui dit alors que j'ai acquis suffisamment de dif pour prépa. "oui biensur ce serait logique"

Je fais la dem par mail, en demandant motifs refus et si à défaut je peux avoir une prise en charge pour la prépa. rdv avec la RH qui me recoit et dit que je faisais plein de demandes, q l'on avait trop investi sur moi (195

Par **P.M.**, le **02/03/2011** à **15:44**

Bonjour,

Je pensais qu'un juriste écrivait les mots en entier et savait que ce qui compte avant tout c'est de faire des demandes par exemple d'utilisation du DIF par lettre recommandée avec AR...

Par ailleurs, un refus de rupture conventionnelle ne peut pas être abusif puisqu'il n'y a aucune obligation de l'accepter par l'autre partie...

Il faudrait savoir s'il y a des représentants du Personnel dans l'entreprise sinon, vous pourriez vous rapprocher d'une organisation syndicale voire d'un avocat spécialiste...

Par **clairoune**, le **02/03/2011** à **16:06**

Bonjour,

Je suis désolée d'avoir écrit en abrégé, mais le système d'envoi de réponse me signalait que le plafond des 2500 mots était dépassé.

Merci pour cette remarque...

Par ailleurs, oui je sais qu'à priori il faut formaliser les échanges et demandes. Mais si vous avez lu mon récit vous avez pu constater le climat et le fonctionnement du management m'invitant à renoncer à ces formalités légales et sûres par la crainte de voir mon sort s'empirer.

Pour le DIF... lorsque j'ai émis mon souhait de faire cette demande par écrit, la RH m'a répondu par intimidation. Je n'ai même pas eu le temps de parler. Mais elle a eu la présence d'esprit de me laisser un espoir afin que je renonce à en arriver à cette formalité.

Je vous assure qu'entant que juriste je n'aurais pas cru vivre une telle situation et je n'ai malheureusement pas l'aisance nécessaire pour éviter le mode de fonctionnement que l'on m'impose tant psychologique qu'en terme de management. J'aurais pu tout simplement partir mais mon investissement à ma préparation au concours ne me le permettait pas et était la priorité.

J'espère tout de même que les détails avancés dans mon précédent mails étaient tel qu'ils pourraient justifier une défense.

Enfin, curieusement je suis de ces personnes qui prennent facilement la défense d'autrui en abordant les problèmes de façon pragmatique... quand il s'agit de soi je vous assure que les choses sont moins simples.

Par **P.M.**, le **02/03/2011** à **16:54**

C'est quand même un curieux procédé et état d'esprit que de vous dissuader de faire valoir votre Droit Individuel à la Formation alors que l'entreprise pourrait en l'occurrence en bénéficier et que l'employeur doit normalement favoriser la formation de ses salarié(e)s...  
Je vous propose [ce dossier](#)